



Révision de l'annexe de l'Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux et de l'Ordonnance du 30 juin 1993 sur le Registre des entreprises et des établissements

Rapport explicatif

1	RÉVISION DE L'ANNEXE	2
1.1	N° 10. STATISTIQUE DES DÉCÈS ET DES CAUSES DE DÉCÈS.....	2
1.2	N° 15. ENQUÊTE SUISSE SUR LA POPULATION ACTIVE (ESPA)	2
1.3	N° 32. STATISTIQUE DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR AJOUTÉE.....	2
1.4	N° 35. ENQUÊTE SUR LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE (STATISTICS ON INCOME AND LIVING CONDITIONS, SILC) 2	
1.5	N° 37. RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	2
1.6	N° 39. STATISTIQUE FORESTIÈRE (RELEVÉ EXHAUSTIF, SFE).....	3
1.7	N° 40. ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LA TRANSFORMATION DU BOIS	3
1.8	N° 48. ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES	3
1.9	N° 58. STATISTIQUE DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES.....	3
1.10	N° 59. STATISTIQUE DES HÔPITAUX	3
1.11	N° 62. STATISTIQUE MÉDICALE DES HÔPITAUX	3
1.12	N° 67. STATISTIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE	3
1.13	N° 68. STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE DANS LE DOMAINE DES RÉFUGIÉS ET DES REQUÉRANTS D'ASILE.....	4
1.14	N° 70. EXAMENS FINALS.....	4
1.15	N° 88. STATISTIQUE DES CONDAMNATIONS PÉNALES.....	4
1.16	N° 89. STATISTIQUE DES JUGEMENTS PÉNAUX DES MINEURS	4
1.17	N° 91. STATISTIQUE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS.....	4
1.18	N° 93. STATISTIQUE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	5
1.19	N° 94. STATISTIQUE DE L'EXÉCUTION DES PEINES SOUS SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE (EM)	5
1.20	N° 99. STATISTIQUE DE LA POPULATION ET DES MÉNAGES (STATPOP)	5
1.21	N° 100. STATISTIQUE DES BÂTIMENTS ET DES LOGEMENTS (STATBL).....	5
1.22	N° 104. ENQUÊTE THÉMATIQUE SUR LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS: MICRORECENSEMENT SUR LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS.....	5
1.23	N° 105. ENQUÊTE OMNIBUS.....	5
1.24	N° 107. ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.25	N° 108. STATISTIQUE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER	6
1.26	N° 114. STATISTIQUE FORESTIÈRE (RÉSEAU D'EXPLOITATIONS FORESTIÈRES, REP)	6
1.27	N° 118. STATISTIQUE DES MALADIES INFECTIEUSES	6
1.28	N° 121. SENTINELLA.....	6
1.29	N° 125. MONITORAGE SUISSE DES ADDICTIONS	6
1.30	N° 131. OBSERVATOIRE SPORT ET MOUVEMENT SUISSE	7
1.31	N° 151. INDICE DU CLIMAT DE CONSOMMATION	7
1.32	N° 158. STATISTIQUE DES ÉPIZOOTIES	7
1.33	N° 171. CHIFFRES D'AFFAIRES DU COMMERCE DE DÉTAIL, RELEVÉ CONJONCTUREL	7
1.34	N° 179. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	7

1.35	N° 180. TRAFIC DE MARCHANDISES PAR VÉHICULES DE LIVRAISON	7
1.36	N° 183. ENQUÊTE SPORT SUISSE	7
1.37	N° 185. PARAMÈTRES D'EXPLOITATION AGRICOLE POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC	8
1.38	N° 188. STATISTIQUE DE LA PRISE EN CHARGE ET DU TRAITEMENT DES DÉPENDANCES EN SUISSE (ACT-INFO)	8
1.39	N° 191. ENQUÊTE AUPRÈS DES CONDUCTEURS MOTORISÉS	8
1.40	N° 192. STATISTIQUE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS DES MINEURS (JUSAS)	8
1.41	N° 196. ENQUÊTE VIVRE ENSEMBLE EN SUISSE (VES)	8
1.42	N° 201. ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE	8
1.43	N° 210. STATISTIQUE DES MONUMENTS	9
1.44	N° 211. ENQUÊTE « EVALUATION DES COMPÉTENCES DES ADULTES (PROGRAMME FOR THE INTERNATIONAL ASSESSMENT OF ADULT COMPETENCIES, PIAAC) »	10
2	ORDONNANCE SUR LE REGISTRE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS.....	10

1 Révision de l'annexe

1.1 N° 10. Statistique des décès et des causes de décès

La rubrique « Milieux interrogés » a été complétée avec l'ajout des registres cantonaux des tumeurs. Ce flux de données permet ainsi d'assurer une coordination entre les centres d'enregistrement des tumeurs et l'OFS. La charge d'enquête pour les médecins interrogés est ainsi réduite. Cela évite également que des chiffres différents sur les mêmes faits soient publiés dans le relevé n° 187 « Statistique nationale sur le cancer » et dans le relevé n° 10 « Statistique des décès et des causes de décès ».

1.2 N° 15. Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête ». L'enquête suisse sur la population active est menée depuis 1991 uniquement par téléphone. L'OFS prépare actuellement le passage à une enquête en multimode (téléphone et internet) afin de maximiser la couverture de la population, de contribuer à des taux de réponses élevés et de s'adapter aux technologies de communication les plus modernes.

1.3 N° 32. Statistique de la production et de la valeur ajoutée

Mise à jour de la rubrique « Milieux interrogés » avec l'ajout de l'Administration fédérale des contributions (AFC). Cela permet ainsi d'accéder aux comptes annuels remis par les entreprises à l'AFC en vertu de l'art. 21 de l'Ordonnance sur l'impôt anticipé (OIA; RS 642.211). L'utilisation des données administratives permet de réduire considérablement la charge d'enquête pour les sociétés de capitaux.

1.4 N° 35. Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC)

Pour des raisons grammaticales, le titre italien du relevé a été corrigé.

1.5 N° 37. Recensement des exploitations agricoles

Précision de la rubrique « Périodicité » et mise à jour de celle « Dispositions particulières » avec l'ajout des données des buffles d'Asie, des bisons et des équidés (voir également art. 10 de l'Ordonnance relative à la banque des données sur le trafic des animaux [Ordonnance sur la BDTA; RS 916.404.1]).

1.6 N° 39. Statistique forestière (relevé exhaustif, SFe)

Les modifications sont réalisées suite à la nouvelle définition de la statistique forestière. Elles sont produites en lien avec celles du relevé n° 114 « Statistique forestière (réseau d'exploitations forestières, REP) » faites par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

1.7 N° 40. Enquête fédérale sur la transformation du bois

Le processus de la collecte des données a été mis à jour. Sur mandat de la Confédération, l'Association Puits de CO2 bois suisse (PBS) met en œuvre le processus de compensation du CO2. Pour ce faire, elle a besoin des informations des scieries. L'OFS reprend ces données. Il fait de même avec les informations sur la transformation du bois recueillies par l'Association Industrie du bois Suisse (IBS) auprès de ses membres. La reprise par l'OFS des données permet d'alléger au maximum la charge administrative sur les entreprises.

1.8 N° 48. Enquête sur les transports routiers de marchandises

Mise à jour de la terminologie. Le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules (MOFIS) se nomme, depuis le mois d'avril 2018, système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC).

1.9 N° 58. Statistique des institutions médico-sociales

Mise à jour de la rubrique « Milieux interrogés » avec la suppression des établissements suivants: « Institutions pour la prise en charge de personnes handicapées et de personnes dépendantes, établissements pour personnes présentant des troubles psycho-sociaux ».

Depuis la nouvelle péréquation financière (2008), le pilotage des institutions spécialisées est du ressort des cantons. La motion [16.4020](#) Joachim Eder du 14.12.2016 « Données statistiques dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées » chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet de base légale qui prévoit la collecte et l'évaluation de données statistiques renseignant sur les prestations fournies en Suisse dans les domaines du handicap, de l'addiction et des problèmes psychosociaux. Le Conseil national l'a rejetée le 7.06.2017. La Confédération n'a donc plus ni la compétence, ni le mandat, ni le besoin de poursuivre le relevé SOMED B. Dès lors, il n'y a aucune raison de continuer à relever ces informations.

1.10 N° 59. Statistique des hôpitaux

Correction sous la rubrique « Objet de l'enquête » dans la version française. Mention de « comptabilité **des** investissements » en lieu et place de « comptabilité **d'**investissement ».

1.11 N° 62. Statistique médicale des hôpitaux

Correction sous la rubrique « Dispositions particulières », dans la version française, d'une faute de frappe.

1.12 N° 67. Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête » avec l'ajout de « Unique Person Identification (UPI) ». Il s'agit de la fonctionnalité du Registre Central des Assurés des assurances sociales fédérales qui implémente l'identification administrative de personnes physiques et la gestion de l'identificateur NAVS13.

1.13 N° 68. Statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et des requérants d'asile

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête » avec l'ajout de « Unique Person Identification (UPI) ». Il s'agit de la fonctionnalité du Registre Central des Assurés des assurances sociales fédérales qui implémente l'identification administrative de personnes physiques et la gestion de l'identificateur NAVS13.

1.14 N° 70. Examens finals

Mise à jour des rubriques « Objet de l'enquête » et « Milieux interrogés ».

Dans le cadre du financement axé sur la personne, introduit en 2018, des cours de préparation aux examens fédéraux (formation professionnelle supérieure), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) gère un système d'information sur les subventions versées aux personnes ayant suivi des cours préparatoires ainsi que sur les prestataires de ces derniers (cf. Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles; OSFPrHE; RS 412.108.1). Ces données administratives seront mises à disposition de l'OFS (art. 5 let. a et art. 10 OSFPrHE) et intégrées dans la statistique des examens finals dans la perspective du monitoring du financement axé sur la personne.

1.15 N° 88. Statistique des condamnations pénales

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête ». Suite à différentes demandes, l'OFS a publié pour la première fois en septembre 2016 des tableaux pour les années 2014 – 2016 (dernière actualisation en 2017) présentant des analyses de données par nationalité ou par groupe de nationalités. Les chiffres publiés (chiffres absolus et taux de condamnations) concernent les Suisses et les personnes de nationalité étrangère ayant un permis B ou C et également les autres personnes condamnées de nationalité étrangère. Les données sont ventilées selon le sexe et l'âge, ainsi que selon les infractions au Code pénal suisse (RS 311.0), à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; RS 741.01), à la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) et à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup; RS 812.121)

Un rapport explicatif a été publié parallèlement aux résultats, afin de traiter des limites de la statistique des condamnations pénales des adultes (SUS), lorsqu'il s'agit de comparer les taux de criminalité des divers groupes de populations selon la nationalité et les mesures prises à cette fin. Finalement, afin de garantir une haute qualité des résultats ainsi obtenus et dans le respect de la protection et de la sécurité des données (Directives sur l'appariement du 22 février 2017), un appariement a été autorisé par la Direction de l'OFS entre les données du relevé n° 88 « Statistique des condamnations pénales » et celles du relevé n° 99 « Statistique de la population et des ménages (STATPOP) ». Il sera mené de manière annuelle pour ces exploitations supplémentaires.

Mise à jour de la terminologie de la rubrique « Dispositions particulières ».

1.16 N° 89. Statistique des jugements pénaux des mineurs

Mise à jour de la terminologie de la rubrique « Dispositions particulières ».

1.17 N° 91. Statistique de l'exécution des sanctions

Précision de la rubrique « Dispositions particulières » pour des questions de transparence. Pour la production des données dans le respect de la qualité exigée, cette statistique est complétée des informations pertinentes du relevé n° 88 « Statistique des condamnations pénales ». Il ne s'agit donc pas d'un appariement au sens de l'art. 14a LSF.

1.18 N° 93. Statistique du travail d'intérêt général

Précision de la rubrique « Dispositions particulières » pour des questions de transparence. Pour la production des données dans le respect de la qualité exigée, cette statistique est complétée des informations pertinentes du relevé n° 88 « Statistique des condamnations pénales ». Il ne s'agit donc pas d'un appariement au sens de l'art. 14a LSF.

1.19 N° 94. Statistique de l'exécution des peines sous surveillance électronique (EM)

Précision de la rubrique « Dispositions particulières » pour des questions de transparence. Pour la production des données dans le respect de la qualité exigée, cette statistique est complétée des informations pertinentes du relevé n° 88 « Statistique des condamnations pénales ». Il ne s'agit donc pas d'un appariement au sens de l'art. 14a LSF.

1.20 N° 99. Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Correction d'une faute de frappe, dans la rubrique « Type et méthode de l'enquête », dans la version allemande.

Dans les versions allemande, française et italienne, ajout de la mention « Registre central des assurés » sous la rubrique « Type et méthode de l'enquête ».

1.21 N° 100. Statistique des bâtiments et des logements (StatBL)

Mise à jour des rubriques « Type et méthode de l'enquête » et « Milieux interrogés ». Les informations sur la propriété des bâtiments à usage d'habitation sont d'un grand intérêt public et sont souvent demandées. En raison du passage du système de recensement de la population à un relevé fondé sur les registres, l'OFS n'a plus été en mesure de publier des chiffres sur le type de propriétaire entre 2000 et 2017 faute de sources utilisables. L'OFS publie depuis 2017 des données sur le type de propriétaire tirées de l'indice des loyers établi trimestriellement, mais cet indice est une enquête par échantillonnage qui ne fournit des résultats que pour l'ensemble de la Suisse. De plus, l'univers de base de l'indice des loyers ne comprend que les logements loués, qui représentent quelque 60% du parc de logements. Pour obtenir à nouveau des résultats régionalisés et comparables dans toute la Suisse sur les propriétaires de tous les types de logement, il est proposé de tirer et d'exploiter les informations des registres fonciers, qui ont entre-temps été informatisés et harmonisés. L'OFS a fait part de ses besoins, par écrit, aux registres fonciers et lors de différentes séances d'informations. Un relevé test a déjà été effectué.

1.22 N° 104. Enquête thématique sur la mobilité et les transports: microrecensement sur la mobilité et les transports

Mise à jour de la terminologie. Le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules (MOFIS) se nomme, depuis le mois d'avril 2018, système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC).

1.23 N° 105. Enquête Omnibus

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête ». Ce relevé est désormais réalisé principalement comme enquêtes combinées: les personnes interrogées peuvent choisir de remplir un questionnaire Internet ou de répondre par téléphone.

1.24 N° 107. Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement

Mise à jour de la rubrique « Périodicité ». Elle correspond ainsi à celle du relevé n° 79 « Recherche et Développement auprès des entreprises privées ». Les deux relevés sont dorénavant réalisés de façon intercalée. Cette adaptation permet d'optimiser les ressources et de diminuer la surcharge des entreprises.

1.25 N° 108. Statistique des Suisses de l'étranger

Précision de la rubrique « Objet de l'enquête » avec l'indication sur l'effectif et sur les mouvements. Le terme double nationalité a été remplacé par celui de citoyenneté multiple.

1.26 N° 114. Statistique forestière (réseau d'exploitations forestières, REP)

Les modifications sont réalisées suite à la nouvelle définition de la statistique forestière. Elles sont produites en lien avec celles du relevé 39 « Statistique forestière (relevé exhaustif, SFe) ».

Conformément à l'art. 33 de la Loi fédérale sur les forêts (RS 921.0), la Confédération fait exécuter des relevés périodiques sur les stations forestières, les fonctions et l'état des forêts, sur la production et l'utilisation du bois ainsi que sur les structures et la situation économique des entreprises forestières.

Le réseau d'exploitations forestières fournit, outre le relevé exhaustif de la statistique forestière suisse (informations sur les recettes, les dépenses et les investissements), les indications détaillées nécessaires sur la situation économique sous la forme d'un catalogue d'indicateurs économiques.

Il a fallu procéder à cette adaptation en raison des changements structurels se produisant régulièrement dans les unités d'entreprises (notamment agrandissement d'exploitation).

Par ailleurs, la désignation « ForêtSuisse » a été introduite suite au changement de nom de l'association en 2016 (anciennement : « Économie forestière Suisse »).

1.27 N° 118. Statistique des maladies infectieuses

Correction sous la rubrique « Milieux participant à l'enquête », dans la version allemande, d'une faute de frappe.

1.28 N° 121. Sentinella

Mise à jour de la rubrique « Milieux participant à l'enquête ».

1.29 N° 125. Monitoring suisse des addictions

Suppression de ce relevé.

Le monitoring suisse des addictions est un projet de recherche sur la consommation de substances psychoactives en Suisse, qui a été mandaté par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Il se composait d'une collection continue et systématique de données représentatives et comparables qui ont été relevées par un consortium de recherche entre 2011 et 2016. Le dernier relevé s'est déroulé en 2016. Plusieurs raisons parlent en faveur d'un renoncement à continuer de le réaliser. Les six années ont montré que les habitudes de consommation de substances psychoactives ne changent pas de manière déterminante d'une année à l'autre. A l'avenir, on aura recours pour une grande partie des indicateurs des addictions aux données tirées des relevés n° 63 « Enquête suisse sur la santé (ESS) », n° 188 « Statistique de la prise en charge et du traitement des dépendances en Suisse (act-info) » et n° 128 « Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) ». Par ailleurs, les ressources limitées sont aussi utilisées pour le monitoring des maladies non transmissibles MNT et de leurs facteurs de risque. A cette fin, l'OFSP a identifié et décrit quelque 130 indicateurs en collaboration avec ses partenaires. Afin de permettre désormais une présentation attrayante de ces indicateurs des addictions et des MNT, une plateforme en ligne opérationnelle dès l'automne 2018 sera mise sur pied dans le cadre du monitoring des addictions et des MNT (MonAM). Les éventuelles lacunes découlant de l'abandon du monitoring des addictions seront, en autres, comblées à l'aide du relevé n° 105 « Enquête Omnibus ».

1.30 N° 131. Observatoire Sport et mouvement Suisse

Mise à jour de la rubrique « Périodicité ». Le relevé Observatoire Sport et mouvement Suisse suit les évolutions du sport et de l'encouragement du sport à l'aide d'analyses statistiques. Il est devenu un instrument important et sera maintenu en fonction jusqu'en 2022.

1.31 N° 151. Indice du climat de consommation

Mise à jour de la rubrique « Type et méthode d'enquête ». Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (secteur Conjoncture) réalise quatre fois par an un sondage auprès de quelque 1'200 ménages privés sur leurs appréciations et leurs attentes quant à la situation économique, l'évolution des prix, etc. Les résultats sont utilisés dans le calcul de l'indice du climat de consommation.

Il est de plus en plus difficile de joindre la population par téléphone, notamment les groupes de population les plus jeunes. Aussi, le sondage se fera par téléphone et en ligne. Cela donne ainsi une possibilité de contact supplémentaire.

1.32 N° 158. Statistique des épizooties

Changement du titre du relevé. Il se nommera dorénavant « Statistique santé animale ». Cela correspond ainsi à la terminologie utilisée sur le site web de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), ainsi que dans le Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2016-2019.

1.33 N° 171. Chiffres d'affaires du commerce de détail, relevé conjoncturel

Précision de la rubrique « Milieux participant à l'enquête ». Ce relevé est réalisé en commun / en étroite collaboration avec le Centre de recherche conjoncturelle de l'ETH de Zurich (KOF). Cette collaboration est ainsi mise clairement en évidence.

1.34 N° 179. Formation professionnelle continue

Suite à la décision de participation de la Suisse à l'étude PIAAC (voir le relevé n° 211 Enquête « Evaluation des compétences des adultes (Programme for the International Assessment of Adult Competencies, PIAAC) »), ce relevé est supprimé. Il sera de la sorte possible d'éviter une plus grande densité des enquêtes en Suisse et de réduire la charge administrative des entreprises.

1.35 N° 180. Trafic de marchandises par véhicules de livraison

Mise à jour de la terminologie. Le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules (MOFIS) se nomme, depuis le mois d'avril 2018, système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC).

1.36 N° 183. Enquête Sport Suisse

Mise à jour des rubriques « Type et méthode de l'enquête », « Milieux interrogés » et « Milieux participant à l'enquête ».

L'article 70 de l'Ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (Ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp; RS 415.01) prévoit que l'Office fédéral du sport (OFSP) peut réaliser ou faire réaliser des enquêtes et des études statistiques sur le sport. Cette enquête sera réalisée en 2019 en collaboration avec les partenaires de l'encouragement du sport.

1.37 N° 185. Paramètres d'exploitation agricole pour le calcul des émissions d'ammoniac

Mise à jour des rubriques « Date de l'enquête » et « périodicité ».

Le prochain relevé aurait dû avoir lieu en 2020, année de référence pour contrôler la réalisation des objectifs dans le cadre de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention on long-range transboundary air pollution; CLRTAP; RS 0.814.32). Or, le relevé n°37 « Recensement des exploitations agricoles » sera effectué en 2020. Aussi, pour éviter que les deux relevés soient effectués la même année, le relevé n° 185 « Paramètres d'exploitation agricole pour le calcul des émissions d'ammoniac » est anticipé à 2019.

1.38 N° 188. Statistique de la prise en charge et du traitement des dépendances en Suisse (act-info)

La révision de cette statistique regroupe des relevés partiels existants (statistique de la Ligue pour l'évaluation des traitements résidentiels de la toxicomanie FOS, statistique du traitement et de l'assistance ambulatoires dans la domaine de l'alcool et de la drogue SAMBAD, statistique du traitement résidentiel de l'alcoolodépendance en Suisse Residalc, statistique des traitements de substitution, statistique du traitement avec prescription d'héroïne) dans un projet commun « Statistique de la prise en charge et du traitement des dépendances en Suisse (act-info) ».

Les données servent essentiellement à des fins épidémiologiques, autrement dit, elles renseignent sur l'ampleur et l'évolution de la problématique des drogues en Suisse. Elles servent de base de décision pour des mesures de politique en matière de drogue.

1.39 N° 191. Enquête auprès des conducteurs motorisés

La collaboration concernant ce relevé entre le bureau de prévention des accidents (bpa) et l'OFS s'est terminée à la fin de l'année 2016. Dès lors, cette enquête peut être abrogée.

1.40 N° 192. Statistique de l'exécution des sanctions des mineurs (JUSAS)

Mise à jour de la terminologie de la rubrique « Dispositions particulières ».

1.41 N° 196. Enquête Vivre ensemble en Suisse (VeS)

Précision de la rubrique « Périodicité ». Le relevé est effectivement réalisé chaque année : l'enquête principale tous les 2 ans et, les autres années, une enquête plus courte sur des thèmes particuliers.

D'entente avec le Service de lutte contre le racisme (SLR), le titre du relevé en italien a été corrigé.

1.42 N° 201. Enquête auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure

Précision de la rubrique « Dispositions particulières » avec l'ajout du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles (OSFPrHE; RS 412.108.1), les adresses électroniques tirées du système d'information pour les subventions versées aux personnes ayant suivi des cours préparatoires peuvent être transmises à l'OFS. Cette précision permet de faire le lien entre cette ordonnance et l'ordonnance sur les relevés statistiques.

1.43 N° 210. Statistique des monuments

La mise sur pied de la statistique des monuments figure dans le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2016-2019. Elle est définie comme une priorité dans le domaine stratégique « Société » pour combler les lacunes de la statistique culturelle (cf. p. 24, section Politique, culture et médias¹).

Les monuments jouent un rôle important comme facteurs d'identification et comme transmetteurs de valeurs. Ils sont fondamentaux pour l'image nationale d'un pays. La dernière enquête sur les pratiques culturelles (2014) a montré que 70% de la population suisse a visité un monument ou un site historique ou archéologique au moins une fois par année. Le domaine « Conservation des monuments historiques et protection du paysage » représente en outre un poste important dans le financement public de la culture : les dépenses consacrées à ce domaine (2015) par les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) totalisent 266,8 millions de francs, soit presque 10% (9,3%) du financement public de la culture; au niveau des cantons, cette part atteint même 17,2%.

Jusqu'ici et malgré l'importance du domaine des monuments, il n'existait pas de données fiables en Suisse sur les biens culturels non mobiles. Dès lors, il a été fait recours à plusieurs reprises à des données trop peu ou non fiables. La mise sur pied d'une statistique nationale des monuments n'est ainsi pas seulement une question importante pour l'Office fédéral de la culture (OFC) mais également pour le Dialogue culturel national, un organe regroupant les principaux responsables culturels de la Confédération, des cantons, des communes et des villes.

Pour toutes ces raisons, l'OFS s'est vu confier en 2015, dans le cadre d'une convention interne de coopération avec l'Office fédéral de la culture (OFC), la mise sur pied d'une statistique des monuments au cours des années 2016 à 2020. La première enquête s'est déroulée au printemps 2018 et les résultats de cette nouvelle statistique seront publiés et présentés lors d'une conférence de presse commune OFS/OFC, fin 2018, pour marquer l'Année européenne du patrimoine culturel, où la Suisse joue un rôle de premier plan.

Il a été veillé à ce que la charge et les coûts de ce projet nouveau mais d'une envergure relativement modeste soient aussi faibles que possible :

- ont été définis comme fournisseurs de données et interlocuteurs les 26 cantons et les services compétents dans les domaines de la conservation des monuments, de l'archéologie et de la protection des sites construits. Ainsi le flux d'informations est réduit au minimum et ni les communes, ni les institutions culturelles ou les sites ne sont sollicités directement;
- le questionnaire a été testé dans des enquêtes pilotes et formulé en étroite collaboration avec les spécialistes de ce domaine, de manière à être clairement compréhensible dans tous les cantons et aussi - selon l'état des données - relativement simple à remplir;
- le nombre de variables a été (toujours en contact étroit avec les spécialistes) limité aux indicateurs qui sont importants pour une statistique publique;
- enfin, l'enquête pour cette nouvelle statistique ne sera menée que tous les cinq ans, également pour tenir compte du rythme lent des évolutions.

La statistique des monuments est intégrée dans le domaine de la statistique culturelle; les coûts d'infrastructure et les frais généraux sont assumés par l'OFS. L'OFC a pris en charge les ressources en personnel supplémentaires et le financement d'un mandat de conseil externe lors de la phase de l'essai pilote et de la première enquête. Le coût total de la statistique, réalisée tous les 5 ans, s'élève à 130'000 francs, ce qui correspond à un coût moyen de 26'000 francs par an (cycle 2018-2022).

¹ Le titre en français de cette statistique sera corrigé dans le Programme pluriannuel (sans l'adjectif « historique »).

1.44 N° 211. Enquête « Evaluation des compétences des adultes (Programme for the International Assessment of Adult Competencies, PIAAC) »

L'OFS va réaliser, en 2021/2022, l'enquête de l'OCDE visant à évaluer les compétences des adultes. Cette étude fait partie du « Programme for the International Assessment of Adult Competencies » de l'OCDE. Participent au financement de ce projet non seulement le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), mais aussi le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

2 Ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements

2.1 Art. 3, al. 2, let. k^{bis}

Suppression dans le Registre des entreprises et des établissements des données concernant les unités de gros bétails et de l'utilisation du sol. Ces données sont dorénavant gérées uniquement dans le relevé N° 37 « Recensement des exploitations agricoles ».

2.2 Art. 3, al. 2, let. l

Suppression dans le Registre des entreprises et des établissements des données concernant la surface boisée des entreprises forestières. Ces données sont dorénavant gérées uniquement dans le relevé N° 39 « Statistique forestière (relevé exhaustif, SFe) ».

2.3 Annexe

Quelques modifications ont été apportées dans l'annexe en lien avec les suppressions des données de l'art. 3, al. 2, let. k^{bis} et l.